

Benjamin Papineau, proposa une adresse à Sa Majesté, la priant de recommander au Parlement impérial la révocation de cette trop fameuse clause. Cette adresse fut adoptée unanimement. On lit à ce propos, dans la " Vie de lord Metcalfe," par Kaye's : " En sanctionnant une mesure comme celle-là, le gouverneur sentait qu'il descendait de la haute position qu'il avait occupée durant ses cinquante ans passés dans le service public. " Ayant appris, dit-il, que le parti canadien-français dans la chambre avait intention de proposer une adresse à Sa Majesté, la priant de retrancher de l'Acte d'Union la restriction imposée à l'usage de la langue française, dans les procédures législatives, le conseil exécutif résolut de le devancer en proposant la chose lui-même. Il y avait des instructions du gouvernement impérial qui défendaient cela ; mais il était expédient de désarmer l'opposition, et Metcalfe consentit à laisser M. Papineau présenter l'adresse à ce sujet." On sent, en lisant ces lignes, que c'est le fanatisme qui tient ici la plume.

En dépit de cette adresse, le Parlement impérial n'abrogea la clause 41ème de l'Acte d'Union, qu'en 1848. Ce fut lord Elgin qui eut l'agréable devoir d'annoncer cette bonne nouvelle à la chambre. Le discours qu'il prononça en ouvrant la session de 1849, contenait le paragraphe suivant : " Je suis fort heureux d'avoir à vous apprendre que, conformément au désir de la législature locale, exprimé dans une adresse des deux chambres au parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'Acte d'Union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française ". Lord Elgin mit le comble à la joie bien légitime éprouvée à ce moment par nos compatriotes, en lisant en français et en anglais le dis-